

## ORDONNANCE COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE

### INITIER L'IBUPROFÈNE (ADVIL<sup>MD</sup>/MOTRIN<sup>MD</sup>)

### POUR DE LA FIÈVRE OU DE LA DOULEUR LÉGÈRE À MODÉRÉE

Établissement : CISSS de Lanaudière

Numéro de l'ordonnance collective : OC CISSSL 69

Période de validité : 3 ans (mars 2024)

#### SITUATION CLINIQUE

Un usager âgé entre 6 mois et 65 ans inclusivement présentant :

- De la fièvre non diminuée par de l'acétaminophène;

	Buccale	Rectale
Pédiatrie (17 ans et moins)	Supérieure à 37,5 °C	Supérieure à 38 °C*
Adulte (âgé de 18 à 65 ans)	Supérieure à 38 °C	Supérieure à 38 °C

\* Méthode à privilégier pour les enfants âgés de moins de 5 ans.

**OU**

- De la douleur légère à modérée non diminuée par l'acétaminophène.

#### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

##### Activités réservées de l'infirmier(ère) :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
2. Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
3. Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
4. Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier (PTI).

##### Activités réservées de l'infirmier(ère) auxiliaire :

1. Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins;
2. Prodiger des soins ainsi que des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir de même que de prévenir la maladie;
3. Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse (IV), des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

#### PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmiers(ères) œuvrant au CISSS de Lanaudière.

Infirmiers(ères) auxiliaires œuvrant au CISSS de Lanaudière après l'évaluation et la directive de l'infirmier(ère).

## INDICATIONS

Aucune indication additionnelle.

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Soulager l'inconfort relié à la fièvre;
- Soulager la douleur légère à modérée.

## CONTRE-INDICATIONS

- Un usager âgé de moins de 6 mois ou de plus de 65 ans;
- Une grossesse, une prééclampsie ou une éclampsie;
- Un instabilité hémodynamique (plusieurs des critères signalés plus bas) :
  - **Adulte** : une altération de l'état de conscience, une température plus grande que 38 °C ou plus petite que 36 °C, un RR plus grand que 22, tension artérielle (TA) systolique en bas de 90 mmHg et/ou saturation en bas de 90 %;
  - **Pédiatrie** : une instabilité des signes vitaux (SV) selon l'âge de l'enfant.

Âge	TA systolique (mmHg)	TA diastolique (mmHg)	TA moyenne (mmHg)
Nouveau-né	67-84	35-53	45-60
1 à 12 mois	72-104	37-56	50-62
1 à 2 ans	86-106	42-63	49-62
3 à 5 ans	89-112	46-72	58-69
6 à 9 ans	97-115	57-76	66-72
10 à 11 ans	102-120	61-80	71-79
12 à 15 ans	110-131	64-83	73-84

- Une hypertension artérielle (HTA) mal contrôlée et/ou une tension artérielle systolique (TAS) plus grande ou égale à 160 mm/Hg;
- Des signes de déshydratation sévère :
  - L'absence d'urine à l'intérieur de 6 heures chez les bébés (1 an et moins) et pendant plus de 8 heures chez les enfants plus âgés et les adultes;
  - Les fontanelles (les régions molles sur le dessus de la tête des bébés) creuses;
  - La peau froide, bleuâtre avec plis cutané;
  - L'irritabilité, la somnolence;
  - La sensation de soif extrême;
  - La respiration plus rapide;
  - L'absence de larmes;
  - L'étourdissements, la confusion et les maux de tête;
  - Le vertige ou l'évanouissement (lié à une diminution de la TA) surtout en position debout chez les adultes.
- Une céphalée secondaire à un traumatisme;
- Un usager ayant subi une intervention chirurgicale dans les 7 derniers jours ou en attente de subir une chirurgie dans les 48 prochaines heures;
- Une douleur sévère ou rétrosternale;
- Une hyperkaliémie.

### **Associées aux antécédents médicaux :**

- Une douleur abdominale, épigastrique ou un ulcère gastrique actif;
- Une hémorragie digestive haute antérieure connue ou suspectée;
- Une maladie inflammatoire de l'intestin et/ou une maladie de Crohn et/ou une colite ulcéreuse;
- Une thrombocytopénie ou une neutropénie suspectée ou un traitement de chimiothérapie actif;
- Une insuffisance hépatique grave et/ou une cirrhose;
- Une insuffisance rénale aiguë ou chronique (DFG inférieur à 60 ml/min.);
- Une insuffisance cardiaque et/ou une maladie vasculaire athérosclérotique (MVAS) connue;
- Un asthme ou une urticaire causés par l'ibuprofène;
- Un trouble de coagulation ou hématologiques.

### **Associées à la médication :**

- Une allergie ou une intolérance à l'ibuprofène (Advil<sup>MD</sup>, Motrin<sup>MD</sup>), l'acide acétylsalicylique (Aspirin<sup>MD</sup>) ou tout autre anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS);
- Une prise d'anticoagulant, d'antiplaquettaire ou de corticostéroïde quelle que soit la forme pharmaceutique (IV, sous-cutanée (SC), per os (PO), etc.);
- Une prise d'AINS, incluant l'ibuprofène depuis moins de 72 heures;
- Une prise d'inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA), d'antagoniste des récepteurs de l'angiotensine (ARA) et de diurétiques;
- Un traitement d'aminoglycoside;
- Une prise de cidofovir ou de lithium;
- Une intoxication médicamenteuse suspectée.

## **PRÉCAUTIONS**

- Une autorisation parentale est requise pour les usagers de moins de 14 ans;
- AUCUNE manœuvre intrarectale (IR) (la prise de température ou l'administration de médicament) chez un usager présentant une neutropénie ou ayant subi une chirurgie rectale, une prostatectomie radicale rétropubienne ou une cure de rectocèle dans les 3 derniers mois.

## **PROTOCOLE MÉDICAL**

### **DIRECTIVES**

#### **1. ÉVALUATION DE LA CONDITION DE SANTÉ**

- Valider les informations suivantes avec l'usager :
  - Les allergies et les intolérances;
  - Les antécédents médicaux et les problèmes de santé actifs;
  - La médication consommée dans les 24 dernières heures, incluant l'acétaminophène.

#### **2. EXAMEN PHYSIQUE**

- Effectuer l'évaluation ou contribuer à l'évaluation de la condition clinique de l'usager :
  - L'examen clinique;
  - Le poids;
  - Le dépistage de la douleur et l'évaluation complète de la douleur (le PQRSTU et l'échelle d'évaluation de la douleur appropriée selon la condition clinique de l'usager et son âge selon la règle de soins (RSI) n°17 : *Évaluation et prise en charge de la douleur*);

- Les signes vitaux (la fréquence cardiaque (FC), la fréquence respiratoire (FR), la saturation (SpO<sub>2</sub>), la TA et la température).

### 3. TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE

- Initier l'ordonnance collective si l'usager répond aux critères d'initiation et s'assurer de l'absence de contre-indication ou émettre la directive à l'infirmier(ère) auxiliaire d'appliquer la présente ordonnance collective.

**Médicament : Ibuprofène**

Âge	Dose	Dose maximale	Fréquence	Voie	Validité
6 mois à moins de 12 ans	10 mg/kg/dose (maximum 400 mg/dose)	40 mg/kg/24 heures (4 doses) 1600 mg/24 heures	Aux 6 heures au besoin (PRN)	PO ou IR*	24 heures
12 à 65 ans	400 mg	1600 mg/24 heures			

\*La formule liquide en suspension peut être administrée par voie intrarectale.

### 4. SUIVI

- Valider l'efficacité (le soulagement de la douleur ou la diminution de la fièvre), une heure après l'application de l'ordonnance collective;
- Documenter au dossier, les informations cliniques pertinentes, les interventions posées (dont l'initiation de l'OC) ainsi que l'efficacité du traitement.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Aviser le médecin si :

- L'usager présente des critères de contre-indication;
- L'usager présente une instabilité hémodynamique à la suite de l'administration de l'ibuprofène;
- Il n'y a aucune amélioration de la douleur ou de la fièvre après 24 heures.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Non applicable.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

MSI : Administration d'un médicament par voie orale;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/administration-dun-medicament-par-voie-orale?keys=adminISTRATION%20d%27un%20m%C3%A9dicament%20par%20voie%20orale>

MSI : Administration d'un médicament par voie rectale;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/administration-dun-medicament-par-voie-rectale>

MSI : Cadre de référence sur la douleur;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/cadre-de-referance-sur-la-douleur>

MSI : Cadre de référence sur la mesure de la température corporelle;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/cadre-de-referance-sur-la-mesure-de-la-temperature-corporelle>

MSI : Évaluation de la pression artérielle – Signes vitaux;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/evaluation-de-la-pression-arterielle-signes-vitaux>

MSI : Évaluation de la respiration – Signes vitaux;

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/evaluation-de-la-respiration-signes-vitaux>

MSI : Évaluation pouls – Signes vitaux.

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/evaluation-du-pouls-signes-vitaux>

CISSS de Chaudière-Appalaches. Ordonnance collective 2018-OC-URG-03 : Initier l'administration d'ibuprofène pour la clientèle de 6 mois et jusqu'à 65 ans. Octobre 2019.

[https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/TriageUrgence/2018-OC-URG-03\\_VF.pdf](https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/TriageUrgence/2018-OC-URG-03_VF.pdf)

CISSS de Laval. Ordonnance collective OC-112-2 : Initier le soulagement de la douleur et de la fièvre au triage/évaluation pour un enfant de 6 mois et plus. Novembre 2020.

CISSS de l'Outaouais. Ordonnance collective X2-0310-OC-063 : *Administrer de l'ibuprofène en pédiatrie et en clinique pédiatrique*. Avril 2019.

<https://uqo.ca/sites/default/files/d2c1c2a37a8b3c7169bd41a2d5137fd4e8b999b7administrer-de-libuprofene-en-pediatrie-et-en-clinique.pdf>

CISSS de Québec Nord. Ordonnance collective OC 21 : *Initier ibuprofène per os*. Révision décembre 2018.

<https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/ProfSante/OrdonnancesCollectives/CSSSQN/oc-21-initier-ibuprofene-per-os.pdf>

CSSS du Nord de Lanaudière. Ordonnance collective 1.35 : *Administration d'ibuprofène (Advil) chez l'enfant*. Juin 2010.

[https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Professionnels/Ordonnances\\_collectives\\_Soins\\_infirmiers/Ordonnances\\_collectives\\_Soins\\_infirmiers\\_Nord/Mere-enfant\\_famille\\_jeunesse\\_1ere\\_2eme\\_ligne\\_0-17\\_ans\\_/NORD\\_OC\\_1.35\\_Advil\\_chez\\_l\\_enfant.pdf](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Professionnels/Ordonnances_collectives_Soins_infirmiers/Ordonnances_collectives_Soins_infirmiers_Nord/Mere-enfant_famille_jeunesse_1ere_2eme_ligne_0-17_ans_/NORD_OC_1.35_Advil_chez_l_enfant.pdf)

CSSS Vallée-de-la-Batiscan. Ordonnance collective OC-M-G1 : *Douleur légère à modérée ou fièvre*. Novembre 2010.

<https://www.ciusssmcq.ca/telechargement/3289/ordonnances-collectives-medication-m-oc-m-g1-douleur-legere-ou-fievre-acetaminop>

Gouvernement du Québec. (2023). *Reconnaître les signes de la déshydratation*.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/reconnaitre-signes-deshydratation>

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

En établissement (les usagers hospitalisés, hébergés ou admis à l'urgence), le médecin répondant est le médecin traitant ou, en l'absence de celui-ci, le médecin présent au service ou le médecin de garde assigné.

La clientèle ambulatoire qui consulte en clinique externe (ex. : en médecine de jour, en hémodialyse), aux services de soins primaires, aux services courants ou aux autres points de service, le médecin répondant est le médecin désigné ou de garde en son absence.

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

### 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

D<sup>re</sup> Jasmine Thanh, omnipraticienne

D<sup>re</sup> Cindy Proulx, omnipraticienne

### 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Comité clinique de la Direction des soins infirmiers

Comité des ordonnances collectives interdisciplinaire (COCI)

D<sup>r</sup> Youssef Khabazeh, pédiatre CHDL

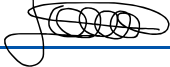
D<sup>re</sup> Manon Drolet, gériatre CHDL

D<sup>re</sup> Geneviève Forest, urgentologue CHDL

D<sup>r</sup> Dany Gamelin-Allard, interniste CHDL

### 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

#### REPRÉSENTANT DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Jérôme Ouellet		24/4/2

#### RÉVISION

Date d'entrée en vigueur :

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision :

Signature du médecin répondant (si applicable) :

Signature

Date :

## ANNEXE 1 : Tableau de calcul des doses D'IBUPROFÈNE selon le poids

Poids (kg)	Dose unique maximale	Goutte orale 40 mg/1 ml	Suspension 100 mg /5 ml	Comprimé croquable de 100 mg	Comprimé, caplet ou capsule de 200 mg	Comprimé, caplet ou capsule de 300 mg	Comprimé, caplet ou capsule de 400 mg
5 à 5,99	50 mg	1,25 ml	2,5 ml	--	--	-	--
6 à 6,99	60 mg	1,5 ml	3 ml	--	--	--	--
7 à 7,99	70 mg	1,75 ml	3,5 ml	--	--	--	--
8 à 8,99	80 mg	2 ml	4 ml	--	--	--	--
9 à 9,99	90 mg	2,25 ml	4,5 ml	--	--	--	--
10 à 10,99	100 mg	2,5 ml	5 ml	1 co	--	--	--
11 à 11,99	110 mg	2,75 ml	5,5 ml	1 co	--	--	--
12 à 12,99	120 mg	3 ml	6 ml	1 co	--	--	--
13 à 13,99	130 mg	3,25 ml	6,5 ml	1 co	--	--	--
14 à 14,99	140 mg	3,5 ml	7 ml	1 co	--	--	--
16 à 17,99	160 mg	4 ml	8 ml	1½ co	--	--	--
18 à 19,99	180 mg	4,5 ml	9 ml	1½ co	--	--	--
20 à 21,99	200 mg	5 ml	10 ml	2 co	1 co	--	½ co
22 à 23,99	220 mg	5,5 ml	11 ml	2 co	1 co	--	½ co
24 à 25,99	240 mg	6 ml	12 ml	2 co	1 co	--	½ co
26 à 27,99	260 mg	6,5 ml	13 ml	2½ co	1 co	--	½ co
28 à 29,99	280 mg	7 ml	14 ml	2½ co	1 co	--	½ co
30 à 31,99	300 mg	7,5 ml	15 ml	3 co	1 ½ co	1 co	--
32 à 33,99	320 mg	8 ml	16 ml	3 co	1 ½ co	1 co	--
34 à 35,99	340 mg	8,5 ml	17 ml	3 co	1 ½ co	1 co	--
36 à 37,99	360 mg	9 ml	18 ml	3 ½ co	1 ½ co	1 co	--
38 à 39,99	380 mg	9,5 ml	19 ml	3 ½ co	1 ½ co	1 co	--
40 et plus	400 mg	10 ml	20 ml	4 co	2 co	1 ½ co	1 co